

## MÉDAILLE DE LA DÉFENSE NATIONALE

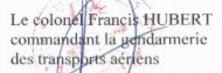
(Décret nº 82-358 du 21 avril 1982 modifié)

La médaille de la Défense nationale échelon bronze est décernée

à titre exceptionnel à l'aspirant Théophile CABANNES avec agrafe « gendarmerie des transports aériens » à compter du 1er janvier 2015.

A Paris

Le 19 juin 2015





NATION

